

DECISION DU MAIRE

N° 2026DEC001

OBJET : Travaux sylvicoles 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- VU** La délibération n° 2026/020 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 portant attributions de délégation du conseil municipal au Maire ;
- CONSIDERANT** la proposition de l'ONF pour les travaux sylvicoles 2026 ;
- CONSIDERANT** la nécessité pour la commune d'entretenir la forêt communale et de poursuivre le programme d'actions en 2026 ;

DECIDE

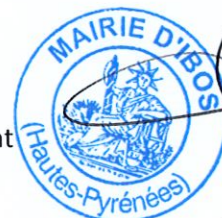
- ARTICLE 1** De signer le devis proposé par l'ONF pour la réalisation des travaux sylvicoles 2026 pour un montant de 24 262,75 € HT.
- ARTICLE 2** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication
- ARTICLE 3** Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et sera transmise au contrôle de la légalité.

Compte rendu en sera donné au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à IBOS, le 11 mai 2026

Le Maire

Gisèle Vincent



Votre interlocuteur :
 ANDRÉ NOGUE
 Tél :
 Mél : andre.nogue@onf.fr
 Tél Portable : 07 77 91 06 62

Adresse de livraison principale COMMUNE D'IBOS Place De Verdun 65420 IBOS	Adresse client COMMUNE D'IBOS Place De Verdun 65420 IBOS
---	--

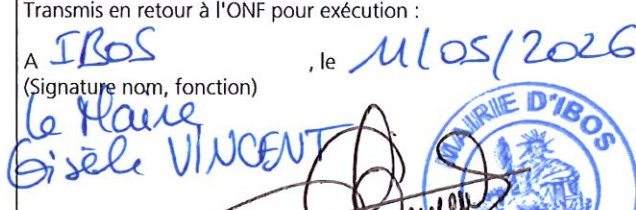
Forêt communale d' IBOS Objet de la prestation : Programme d'actions 2026	Coordonnées Client : Tél : 0562906100 - Mail : mairie.ibos@ville-ibos.fr SIRET : 21650226000013
---	--

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
TRAVAUX SYLVICOLES					
Dégagement localisé de la régénération naturelle de chêne pédonculé, parcelle 26partie					
<ul style="list-style-type: none"> □ Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (diamètre < 5 cm) (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 26.u Entraxe des coisonnements : 4 à 5 m Largeur des cloisonnements : 1,8 à 2m 	4,00	KM	605,75	10,00	2 423,00
<ul style="list-style-type: none"> □ Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage : chêne (Ref : 04-DEGN-APGFC01) Localisation : 26.u Dégagement à hauteur des semis de chêne et divers les mieux conformés 	0,70	HA	2 424,29	10,00	1 697,00
Entretien plantation FNV , parcelle 26partie si chantier réalisé en début d'année					
<ul style="list-style-type: none"> □ Dégagement manuel de plantation sur la ligne avec coupe rez-terre (Ref : 04-DEGP-ALR01) Localisation : 26.u A réaliser si la plantation de chêne sessile est mise en place en début d'année 2026 	1,28	HA	2 230,00	10,00	2 854,40
Dégagement de la régénération naturelle de chêne pédonculé, parcelle 51a					
<ul style="list-style-type: none"> □ Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (diamètre < 5 cm) (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 51.a Entraxe des coisonnements : 6 m Largeur des cloisonnements : 1,8 à 2m 	4,00	KM	651,00	10,00	2 604,00
<ul style="list-style-type: none"> □ Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec maintien du gainage : chêne (Ref : 04-DEGN-APGFC01) Localisation : 51.a Dégagement à hauteur des semis de chêne et divers les mieux conformés 	1,55	HA	2 423,00	10,00	3 755,65
Entretien de la plantation de chêne sessile et du recru naturel de chêne pédonculé sur parcelle 71b					
<ul style="list-style-type: none"> □ Dégagement mécanique en plein de plantation par broyage de tous les interlignes (Ref : 04-DEGP-EPL01) Localisation : 71.b Entraxe des interlignes : 8m environ 	0,94	HA	1 112,77	10,00	1 046,00
<ul style="list-style-type: none"> □ Nettoyement manuel en plein de jeune peuplement feuillu à 3-6 m (Ref : 04-NETD-NMP36F) Localisation : 71.b Travail au profit des chênes et feuillus divers de meilleure venue 	0,94	HA	2 746,81	10,00	2 582,00

Votre interlocuteur :
ANDRÉ NOGUE
Tél :
Mél : andre.nogue@onf.fr
Tél Portable : 07 77 91 06 62

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté ou Base	Un.	P.U. ou Taux	TVA	Montant en € HT
AUTRES TRAVAUX SYLVICOLES					
<p>□ Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (diamètre < 5 cm) (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 48.u Entraxe des cloisonnements : 6 m Largeur des cloisonnements : 1,8 à 2m</p>	4,45	KM	606,00	10,00	2 696,70
<p>□ Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (diamètre végétation < 5 cm et entraxe moyen entre cloisonnements : 6 à 9 m) (Ref : 04-CLOI-CYE01) Localisation : 67.b ouverture de cloisonnements dans une zone envahie par le robinier</p>	1,00	KM	743,00	10,00	743,00
<p>□ Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 m, végétation herbacée ou semi-ligneuse de faible diamètre (diamètre < 5 cm) (Ref : 04-CLOI-EYE01) Localisation : 71.d Entraxe des cloisonnements : 5 m Largeur des cloisonnements : 1,8 à 2m</p>	6,00	KM	538,50	10,00	3 231,00
<p>□ Entretien de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans une végétation importante Maintien de l'accessibilité (Ref : 04-CLOI-EXO01) Localisation : 71.f Une dizaine de cloisonnements à ouvrir pour faciliter l'accès à la parcelle</p>	0,45	KM	1 400,00	10,00	630,00

TVA			Total HT	24 262,75 €
Taux	Base	Montant	Total TVA ⁽¹⁾	2 426,28 €
10,00%	24 262,75	2 426,28	Total TTC ⁽¹⁾	26 689,03 €

<p>Pour faire suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous transmettre notre meilleure proposition. Cette offre est valable 3 mois</p> <p>Le 04/02/2026</p> <p>Responsable de l'offre JÉRÔME COY</p>	<p>Devis lu et accepté pour un montant de : 24 262,75 € HT 26 689,03 € TTC ⁽¹⁾</p> <p>Transmis en retour à l'ONF pour exécution :</p> <p>A <i>IBOS</i>, le <i>14/05/2026</i> (Signature nom, fonction) <i>Le Maire</i> <i>Etienne VINCENT</i></p> 
---	---

- En signant ce devis vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente de l'ONF. Elles sont disponibles sur www.onf.fr/onf/conditions-generales-de-vente ou peuvent être adressées sur simple demande à onf-prestations@onf.fr

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF)

- Cette prestation sera réalisée conformément aux engagements des Cahiers Nationaux de Prescriptions d'Exploitations Forestières (CNPEF)

- Ce devis pourra faire l'objet de factures intermédiaires en fonction de l'avancement des prestations.

(1) Taux de TVA appliqué sous réserve de modifications législatives